

PROCES VERBAL

Elections des représentants du personnels à la commission paritaire d'établissement

Groupe Personnels ITRF et personnels sociaux et de santé

Catégorie C

Scrutin du 13 mai 2019

Proclamation des résultats

Vu le Code de l'éducation

Vu le décret 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;

Vu les statuts de l'université de Poitiers ;

Vu l'arrêté du Président de l'université de Poitiers en date du 15 mars 2019 portant organisation des élections à la commission paritaire d'établissement ;

Article 1 : Examen des résultats du scrutin

	Bureau de vote central Droit et Sciences Sociales	Section de vote Présidence (vote par correspondance)	Section de vote ESPE	Section de vote FSS	Section de vote SP2MI	TOTAL
Nombre de sièges à pourvoir						2
Nombre d'électeurs inscrits	30	105	82	62	13	292
Nombre de votants	13	52	47	31	6	149
Nombre de bulletins blancs ou nuls						8
Nombre de suffrages valablement exprimés						141
Quotient électoral						70,50
Taux de participation						51,03%

Trois listes ont été déposées et validées ayant obtenu :

Listes	Nombre de voix	Sièges entiers	Attribution des restes à la plus forte moyenne		Attribution des restes à la plus forte moyenne		Total des sièges obtenus
ITRF BI-O UNSA EDUCATION	30	0	30,00		30,00		0
CGT FERC SUP	59	0	59,00	1	29,50		1
SNPTES	52	0	52,00		52,00	1	1

Article 2 : Attribution des sièges

Prénom NOM

Catherine RUMEAU

Jocelyne ATTAB

Sandra GUIGNARD

Valérie PINCHAULT

Qualité

Titulaire

Titulaire

Suppléant

Suppléant

Organisation

CGT FERC Sup

SNPTES

CGT FERC Sup

SNPTES

Article 3 : Proclamation des résultats

Le Président proclame élus les candidats nommés à l'article 2

Article 4 : Publication

Les résultats des scrutins sont immédiatement affichés et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers

Fait à Poitiers le 16 mai 2019

Le Président de l'Université de Poitiers
Yves JEAN

